

# QU'EST QU'UN CESU CHÈQUE DOMICILE

## C'EST UN CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

qui permet de régler des prestations de Services à la Personne à domicile et la garde d'enfants à l'extérieur du domicile.



### SERVICES À LA FAMILLE

Crèche, assistante maternelle, jardin d'enfants, halte-garderie, garderie périscolaire, garde occasionnelle, garde à domicile individuelle ou partagée, baby-sitting, enfant malade, accompagnement sortie d'école, aide aux devoirs, soutien scolaire, cours à domicile



### VIE QUOTIDIENNE

Ménage, repassage à domicile, assistance informatique internet, travaux de jardinage, petit bricolage, assistance administrative, garde et surveillance temporaires de résidence principale ou secondaire



### PERSONNE DÉPENDANTE

Accompagnement de personnes âgées, malades, handicapées, assistance à domicile hors actes médicaux, garde de personnes malades hors actes médicaux, soins esthétiques à domicile, activités d'interprète, préparation ou portage de repas à domicile, commissions ou livraisons de courses à domicile, garde et promenade d'animaux de compagnie

# LA GARANTIE SÉRÉNITÉ L'ASSISTANCE JURIDIQUE OFFERTE AVEC CHÈQUE DOMICILE

LA GARANTIE SÉRÉNITÉ C'EST :  
UNE ASSISTANCE JURIDIQUE  
« SERVICE À LA PERSONNE »  
PAR TÉLÉPHONE, PERSONNALISÉE & ILLIMITÉE.



### POUR VOUS ACCOMPAGNER EN CAS DE LITIGE OU DIFFÉREND DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- ▶ Droit du travail
- ▶ Relations avec l'intervenant en emploi direct, l'association, et l'organisme agréés de services à la personne
- ▶ Défense Pénale
- ▶ Recours



Un bénéficiaire de CESU Chèque Domicile se trouve en situation de litige ou différend ?  
Il lui suffit de composer le numéro dédié :

**02 32 18 53 46** Service gratuit  
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h à 18h



## CONTACTS UTILES

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR ?



#### ▶ Votre déclaration à l'Urssaf service Cesu, les cotisations, les volets sociaux... :

Urssaf Service CESU  
[www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)

**0 806 802 378** Service 0,12 € / min  
+ prix appel



#### ▶ L'affiliation de votre intervenant ou prestataire au CRCESU :

Centre de remboursement des CESU  
[www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr)

**0 892 680 662** Service 0,40 € / appel  
+ prix appel



#### ▶ La recherche d'un intervenant ou l'utilisation des CESU :

[www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)  
Rubrique « Trouvez un intervenant »

**0 825 000 103** Service 0,15 € / appel  
+ prix appel



Up chèque domicile



## COMMENT CHOISIR VOTRE INTERVENANT ?

Prestataire via une structure agréée ou intervenant en emploi direct, vous choisissez la formule qui vous convient. Le Chèque Domicile s'adapte à tous vos besoins, à tous les moments de votre vie.

## COMMENT DÉCLARER VOTRE INTERVENANT ?

Vous êtes :	Comment déclarer le salarié ?	Auprès de qui ?
Particulier employeur d'une aide à domicile en France métropolitaine	À l'aide du volet social CESU	Urssaf service CESU <a href="http://www.cesu.urssaf.fr">www.cesu.urssaf.fr</a>
Parent de jeune(s) enfant(s), particulier employeur bénéficiant du complément garde de la PAJE	À l'aide du volet du carnet Pajemploi	Urssaf service Pajemploi <a href="http://www.pajemploi.urssaf.fr">www.pajemploi.urssaf.fr</a>



## COMMENT PAYER MON INTERVENANT VIA UNE STRUCTURE AGRÉÉE EN 3 ÉTAPES ?

#01

### CONTACTEZ DIRECTEMENT LA STRUCTURE AGRÉÉE DE VOTRE CHOIX

Trouvez une structure agréée près de chez vous :  
Sur [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)  
rubrique « trouvez un intervenant ».

#02

### RÉGLEZ VOTRE FACTURE TTC AVEC VOS CHÈQUE DOMICILE

(complétez, si nécessaire, avec un autre moyen)  
▶ **Chèque papier** : directement à la structure qui se les fera rembourser auprès du CRCESU.  
▶ **e-CESU** : réglez sur [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr) dans votre espace personnel 24/24h et 7/7jr.

#03

### JOINDRE L'ATTESTATION FISCALE À SA DÉCLARATION D'IMPÔTS

Transmise en fin d'année par la/les structure(s) agréée(s). Vous n'avez aucune autre démarche administrative à effectuer.



## PAYER MON INTERVENANT EN EMPLOI DIRECT

#1 ▶ **RECRUTEZ VOTRE INTERVENANT**

#2 ▶ **DÉCLAREZ VOTRE STATUT  
D'EMPLOYEUR**

▶ En vous affiliant auprès de l'Urssaf Service CESU.

#3 ▶ **AFFILIEZ VOTRE INTERVENANT**

Avant tout paiement, affiliez votre intervenant auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU). Pour cela :  
▶ Remplissez le dossier d'affiliation disponible sur le site [www.cr-cesu.fr](http://www.cr-cesu.fr).  
▶ Munissez-vous de votre code CESU\*, du RIB de votre intervenant et de la copie de son agrément (s'il s'agit d'une assistante maternelle).  
▶ Le CRCESU enverra à votre intervenant une carte d'affilié comportant son code NAN (Numéro d'Affilié National).  
*Si votre intervenant dispose déjà d'un code NAN, vous n'avez pas de démarche d'affiliation à effectuer.*

#4 ▶ **DÉCLARER VOTRE INTERVENANT**

En parallèle de votre paiement du salaire net  
▶ Renvoyez le volet social rempli à l'Urssaf Service CESU qui calcule les cotisations et envoie une attestation à l'intervenant.  
▶ Attestation qui équivaut à un bulletin de paie.  
▶ Si vous employez une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfants à domicile, continuez à faire vos déclarations auprès de votre centre habituel (Pajemploi).  
▶ Le fait de payer en Chèque Domicile ne change rien.

#5 ▶ **RÉGLEZ VOTRE INTERVENANT**

Avec vos CESU Chèque Domicile et complétez si besoin, à l'aide d'un autre moyen de paiement.



## DIFFÉRENTS MODES DE RÈGLEMENT

### EN MAIN PROPRE



Remettez directement les Chèque Domicile à votre employé pour :  
▶ un encaissement en ligne via le site du CRCESU ou sur l'application smartphone du CRCESU.  
▶ un envoi postal au CRCESU Centre de traitement EXELA  
1 rue de la Mare Blanche  
77438 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

### EN LIGNE



Dématérialisez le paiement de vos Chèque Domicile (sous réserve que votre structure accepte le paiement en ligne).  
01 Rendez-vous sur [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)  
02 Accédez à « Mon espace utilisateur »  
03 Muni de votre code CESU\*, suivez les instructions qui vous sont données

### EN E-CESU



■ Les e-CESU, attribués par votre financeur (CSE, employeur...), sont disponibles sur votre compte personnalisé via [www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr).  
■ Les e-CESU sont directement utilisables pour payer votre intervenant en ligne. 24/24h et 7/7jr.

\* Code CESU disponible sur la couverture de votre chéquier pour le CESU papier ou dans l'email automatique qui vous a été envoyé pour le e-CESU.